

# Contribution de la FFDys pour la concertation sur la refondation de l'école

## Groupe 1 : La Réussite Educative pour Tous

### Le Socle commun

---

1 - Pour les élèves Dys en particulier, il est indispensable que le socle commun des connaissances et des compétences soit divisé en niveaux à atteindre dans différentes compétences, sans constituer un barrage au passage dans une classe ou un cycle supérieur. Ces niveaux doivent pouvoir être validés à différents moments de la scolarité en respectant le rythme de développement personnel de l'élève. Les stratégies de compensation auront ainsi le temps d'être élaborées, apprises et utilisées pour valider des apprentissages difficilement accessibles au départ par ces élèves.

2 - Des épreuves adaptées aux compensations utilisées par les élèves Dys leur permettraient de valider les épreuves du socle commun.

### Le lycée de la réussite

---

1 - Des **ULIS Dys dans les établissements d'enseignement général , technologique ou professionnel** devraient être créées sur tout le territoire pour permettre l'accès aux études supérieures aux élèves Dys.

2 – Il faut créer des **épreuves réellement adaptées** aux besoins des Dys et prenant en compte les aménagements et outils de compensation qu'ils utilisent dans leurs apprentissages. L'écrit prend trop de place dans les épreuves. Prévoir des QCM, des réponses courtes, moins de dissertations et argumentations longues, plus de possibilité d'évaluation à l'oral ou à l'écrit au choix, **moins de matières à passer concentrées sur quelques jours** (fatigue surtout pour les élèves relevant d'un temps supplémentaire) et surtout **pas de temps d'épreuves dépassant les 8 h par jours** pour les élèves ayant un temps supplémentaire. Remplacer par un aménagement des épreuves le temps supplémentaire accordé aujourd'hui.

### Le décrochage scolaire

---

1 - Les élèves Dys décrochent plus facilement que les autres vu les efforts importants qu'ils doivent fournir pour atteindre un niveau tout juste correct dans de nombreuses disciplines. La mise en place d'adaptations visant à soulager leur trouble spécifique leur permettrait de se sentir aidés et soutenus dans leurs efforts, au lieu d'être sanctionnés sans cesse par leur difficulté spécifique. Pour éviter le décrochage scolaire de ces élèves, il est nécessaire de leur apporter une identification des besoins puis une réponse appropriée dans le cadre de **plans réellement adaptés et mis en place par des enseignants préalablement formés** à ces troubles d'apprentissage.

2 - Préserver **l'estime de soi des élèves Dys** en difficulté dans un apprentissage basique est indispensable à la prévention du décrochage scolaire. Sans estime de soi, pas d'apprentissage possible, encore moins lorsqu'on a justement un trouble dans cet apprentissage de base nécessaire à toutes les matières enseignées. **Les redoublements**

ne sont pas la réponse à apporter à ces élèves, ni **les sanctions** dans toutes les matières par des notes qui stigmatise l'élève et ne valorisent pas leurs compétences.

**3 - Former les enseignants et le personnel, mais aussi sensibiliser les élèves** afin que les Dys soient compris, et aidés au lieu d'être désignés du doigt. Cela diminuerait la **maltraitance psychologique** de la part **d'enseignants mal formés**, mais aussi celle **de leurs pairs** qui peut aller jusqu'à la maltraitance physique. Les cas de **phobie scolaire** entraînant un décrochage scolaire parmi les élèves Dys diminueraient d'autant.

## Groupe 2 : les élèves au cœur de la refondation

### La scolarisation des élèves en situation de handicap

#### **Axe 1 – Principes**

Le handicap cognitif est présent dans la définition de la loi de 2005 sur le Handicap, mais il n'est pas précisément décrit. Un document d'experts a été présenté en janvier 2012 devant le CNCPH. Sa diffusion et son appropriation par tous les personnels permettraient de faciliter l'évaluation des troubles DYS et un accompagnement adapté.

#### **Axe 2 – la formation**

Une formation obligatoire sur ces troubles doit être systématisée en direction des enseignants et de tous les personnels ressources, en formation initiale et en formation continue. Ces formations doivent évoluer dans le temps pour prendre en compte les progrès faits par les neuro sciences.

Les élèves eux-mêmes, lorsqu'ils ont besoin d'outils de compensation, doivent trouver les moyens d'accéder à l'utilisation de ces outils. Des personnels formés spécifiquement aux outils de compensation doivent pouvoir accompagner les élèves et ses enseignants.

#### **Axe 3 – Parcours de l'élève, orientation, insertion**

Afin de permettre aux élèves de progresser à leur rythme et dans de bonnes conditions, et lorsque le milieu ordinaire ne le permet finalement pas, la FFDys demande la création de CLIS dys et ULIS dys, avec la constitution d'une filière de formation des enseignants adaptée.

Parler du parcours de l'élève implique de ne pas se limiter à la seule vision école/collège/lycée mais bien d'intégrer toutes les réponses : scolarisation en établissement médico-social, établissements qui relèvent d'autres ministères (ministère de l'agriculture), apprentissage ...

#### **Axe 4 – Coopération**

Les intervenants auprès des élèves dys doivent trouver toute leur place dans la scolarisation des élèves. Les professionnels libéraux doivent pouvoir intervenir dans les établissements scolaires. Pour certains élèves, un accompagnement par un service médico-social doit être possible. Il faut pour cela créer des sessad dys sur le territoire.

Pour certains enfants dys, un suivi par un CMPP serait souhaitable mais aujourd'hui de trop grandes dérives psychanalytiques sont constatées avec la négation de l'existence des troubles dys, troubles d'origine neurologique.

La FFDys demande une évaluation des CMPP dans leur diagnostic et leur accompagnement des enfants atteints de troubles cognitifs spécifiques.

## **Axe 5 – Parents**

L'école est souvent le lieu où ces troubles parfois invisibles se révèlent. Les familles doivent être accompagnées dans les démarches à entreprendre : chaque enfant aura besoin d'une réponse adaptée à ses besoins.

Les parents sont des partenaires de la scolarisation de l'élève. Ils ont toute leur place et il n'est plus admissible que des bilans ne soient pas communiqués aux parents.

## **Axe 6 – Hétérogénéité des territoires**

Les mesures prises pour répondre aux besoins des dys doivent s'appuyer sur un cadre législatif ou réglementaire pour s'appliquer à l'ensemble du territoire. Ainsi par exemple, l'accès aux manuels scolaires adaptés ne doit pas dépendre des politiques locales. Le principe de l'exception au droit d'auteur doit être revu pour que la réponse aux besoins de l'élève ne dépende pas d'arrangements au cas par cas.

La FFDys soutient les demandes des associations européennes pour que toutes les personnes «empêchées de lire» puissent avoir accès au livre. Elle demande que les pouvoirs publics français soutiennent l'action contre la « book famine » engagée par les associations européennes.

## **Axe 7 – Accompagnement humain**

La gestion des personnels d'accompagnement doit être du ressort de l'Education Nationale : recrutement, formation, gestion des affectations. Toutes les filières doivent bénéficier d'AVS. La FFDys demande qu'un effort particulier soit mis sur l'accessibilité afin de permettre à l'élève d'acquérir au plus vite son autonomie.

## **Axe 8 – Adapter l'école à la diversité des situations**

Tous les élèves DYS doivent trouver une solution adaptée à leurs besoins. Cette solution doit être proportionnée en considérant la sévérité du trouble. Les effets de seuil (reconnaissance de handicap, barrières liées au taux d'invalidité,...) doivent être gommés pour mieux adapter les réponses à la situation particulière de chaque enfant.

Vu le nombre important d'enfants atteints de troubles dys, une réflexion particulière doit être engagée pour définir la mise en place de repérages, d'accompagnements, de réponses adaptées.

## **Axe 9 – Examens, certifications**

Les aménagements décidés en équipe éducative doivent être effectifs.

Le suivi des aménagements doit être amélioré et les parcours fluidifiés, c'est-à-dire : conserver les aménagements d'un établissement à l'autre, d'une classe à l'autre.

Les aménagements aux examens doivent s'appliquer aux évaluations continues y compris les CCF (Contrôle en Cours de Formation) ou l'évaluation des compétences pour l'obtention du CFG.

La question des aménagements d'examens doit être anticipée : dès la création des sujets. En effet, le temps supplémentaire qui est souvent la seule réponse proposée n'est pas adapté à des enfants qui sont souvent plus fatigables que les autres. Lors d'une évaluation, il ne faut pas perdre de vue ce que l'on cherche à évaluer. Ainsi par exemple, pour un élève dyslexique, enlever des points pour fautes d'orthographe dans chacune des épreuves, n'est pas admissible.

## **Les rythmes scolaires**

---

Réfléchir aux temps et rythmes des élèves dys c'est réfléchir aux temps et rythmes de tous les élèves auquel il faut ajouter quelques spécificités.

- Les élèves dys qui doivent suivre des rééducations, que ce soit accompagné par un service ou en consultations libérales, voit leur emploi du temps s'allonger d'autant.
- Certains élèves dys, en situation de handicap, bénéficient d'un transport scolaire. Les élèves sont souvent regroupés et cela a pour conséquence : un temps de trajet trop long (il faut faire « la tournée »), et des attentes en dehors de l'emploi du temps.
- Enfin, l'aménagement souvent proposé qui consiste à donner un temps de travail supplémentaire pour les examens ajoute encore du temps de travail à ces élèves.

Ainsi, alors que ces élèves sont plus fatigables que les autres, ils se voient proposer des aménagements et compensations qui augmentent leur fatigue. *Il faut intégrer en amont ces temps nécessaires aux dys et revoir les aménagements d'examens pour que le temps supplémentaire ne soit pas la solution proposée.*

## **La santé**

---

Les personnels de la communauté éducative ne sont pas assez formés aux troubles des fonctions cognitives.

- repérage par l'enseignant
- médecin scolaire pour accompagner la famille vers un diagnostic
- psychologue scolaire, ayant une approche trop psychologique, voire psychanalytique.

Le repérage doit devenir une aptitude des enseignants. La mise en place d'un programme de repérage systématique en maternelle serait complémentaire de la formation des enseignants.

Les médecins scolaires doivent être informés de leur rôle primordial de détection de ces troubles, en avoir une solide connaissance et disposer d'outils de dépistage afin d'orienter les enfants vers les professionnels compétents le cas échéant.

*Revoir la procédure de mise en place d'aménagements et d'outils de compensation pour les dys qui n'ont pas de PPS.*

# Contribution de la FFDys pour la concertation sur la refondation de l'école

## Groupe 3 : Un système éducatif juste et efficace Atelier « Une grande ambition pour le numérique »

### 1 – Séance du 23 août

---

*Dans quelles conditions le numérique peut-il contribuer à la refondation de l'école ? Quelle formation les enseignants devront-ils recevoir pour accompagner les évolutions induites par les outils et par leur impact sur les apprentissages ?*

L'enjeu du numérique à l'École porte ainsi sur une des missions premières de l'institution, et en particulier celle de favoriser l'égalité des chances.

La plupart des élèves ne bénéficient d'aucun accompagnement pour prendre en main les outils de compensation qui leur sont proposés et se sentent doublement en situation de handicap face à ces outils non maîtrisés. L'utilisation de l'informatique à l'école doit être développée et des **accompagnements spécifiques** doivent être pris en charge par l'éducation nationale et/ou des professionnels de santé en fonction des difficultés rencontrées (psychomotriciens, ergothérapeutes...). La formation des enseignants et des assistants de vie scolaire doit être organisée. La **certification C2i2e** devrait intégrer une dimension concernant les outils informatiques et multimédia pour la **compensation des handicaps**.

Les coûts de la formation doivent être pris en charge par l'Education Nationale au titre de **l'accessibilité à l'école**.

Un **développement de l'usage des TICE** à l'école permettrait à tous les apprenants de s'inscrire pleinement dans la société de l'information et aux enseignants de découvrir de nouveaux outils qui peuvent favoriser l'individualisation et l'adaptation pédagogique.

### 2 – Séance du 5 septembre

---

*Comment partager les compétences entre l'État et les collectivités territoriales pour une nouvelle gouvernance du numérique ? Quels espaces de dialogue doivent être créés à cette fin ? Comment assurer la cohérence de l'action publique dans tous les territoires ?*

Certaines régions ont fait le choix d'équiper tous les élèves d'une tranche d'âge ou classe, en ordinateurs portables, équipés de logiciels (traitement de textes, dictionnaires, outils mathématiques...) afin de limiter la fracture numérique qui existe entre les apprenants et afin d'encourager des usages pédagogiques s'appuyant sur les TICE. Pour les familles d'élèves handicapés, c'est une solution intéressante qui leur évite des démarches longues et compliquées auprès des MDPH. La FFDys note qu'il y a une grande disparité sur le territoire pour ce qui concerne ces attributions, en fonction des politiques départementales.

Cette **généralisation** éviterait aussi la **stigmatisation** dont souffrent les jeunes en situation de handicap qui sont les seuls dans la classe à avoir du matériel informatique et qui sont de ce fait parfois jalouxés par les autres élèves. Elle permettrait par ailleurs une meilleure

accessibilité pour tous au savoir. On peut adapter les supports numériques afin de suppléer aux difficultés rencontrées en fonction du handicap (grossissement des caractères, choix des polices, écartement des lettres, synthèse vocale, logiciels de géométrie...). Cette dématérialisation des supports permettrait une généralisation des livres numériques et une véritable politique en direction des manuels scolaires accessibles.

### 3 – Séance du 19 septembre 2012

---

*Dans quelles conditions produire et mettre à disposition des enseignants des ressources pédagogiques numériques facilement accessibles (public, privé, collaboratif) ? Le « tout ENT » est-il le bon choix pour l'accès aux ressources ?*

Les formations en ligne, via les ENT ou d'autres supports seront toujours nécessaires et complémentaires, mais pour qu'il y ait une prise en main effective et durable des outils informatiques, il faut prévoir des **formations en présentiel et en situation avec des élèves**.

Il faudrait par ailleurs créer les conditions de la **mutualisation de ressources** et le partage d'expériences par les enseignants pour **échanger sur les usages des TICE** dans la classe.

Pour les familles et les élèves, les ENT sont des **outils précieux**, notamment parce qu'ils proposent des services comme les « **cahiers de texte** en ligne ». Les élèves absents pour différentes raisons ou bien qui ont des difficultés pour noter les devoirs ont de ce fait accès à l'information. Les enseignants peuvent aussi, via ces outils en ligne, comme via les intranet d'établissement, mettre à disposition des élèves leurs **supports de cours ou des documents électroniques**.

## Groupe 4- formation des enseignants

Un plan de formation d'urgence de tous les enseignants :

### **1. Une formation minimale obligatoire pour les enseignants qui accueillent un élève « dys » pour la première fois :**

---

La Ffdys demande que **tous** les enseignants qui scolarisent pour la première fois un élève « dys » dans leur classe puissent bénéficier d'une **formation** sur le type de handicap et sur les aménagements et adaptations à mettre en place, idéalement, avant la rentrée. Cela suppose une préparation à l'accueil de l'élève « dys », via le chef d'établissement, l'enseignant référent, l'AVS, les parents.

Ils doivent pouvoir également bénéficier d'un **accompagnement** par des personnes ressources au niveau local (enseignants spécialisés dédiés à la formation continue, personnel du secteur médico-social)

### **2. Des personnes ressources chargées de la formation continue**

---

La Ffdys demande la création d'un CAPA-SH et 2CA-SH spécifique « **dys** », et que les formations spécialisées actuelles comportent toutes un module complet consacré aux « troubles dys » : aucun enseignant spécialisé, quelque soit sa spécialisation, ne doit ignorer ces troubles .

Ces enseignants spécialisés pourraient :

- être affectés sur des postes en **CLIS ou ULIS « dys »**
- se voir confier des missions de **formateurs/ conseillers** auprès de leurs collègues

### **3. Une vraie formation initiale et continue pour tous les enseignants**

---

Afin qu'une inclusion efficace des élèves en situation de handicap voit le jour, la FFDys demande que **tous** les enseignants, qu'ils soient spécialisés ou non, puissent bénéficier d'une formation adéquate, actuellement inexistante ou très insuffisante.

#### **a) Formation initiale : un module obligatoire « de base » dans le Master Enseignant (et pour le recrutement)**

La FFDys demande l'élaboration d'un **module obligatoire** sur les **troubles des apprentissages**, inscrit dans un cahier des charges **national** des Master Enseignement, avec :

- un enseignement des avancées des neurosciences et de leur apport dans le domaine de l'éducation : comment le cerveau apprend-il ? Comment apprendre à apprendre ?
- une formation aux **troubles spécifiques des apprentissages** (: dyslexie, dysphasie, dyspraxie) : invariants, signes d'alerte. Il est nécessaire de concevoir ces modules en partenariat avec les professionnels du monde médical et paramédical.
- une formation au cadre législatif et institutionnel, rappelant les **devoirs** de l'enseignant et la nécessité du travail en partenariat.
- une formation sur les aménagements et les adaptations pédagogiques (transversales et disciplinaires)
- une formation aux pédagogies coopératives, apprendre à travailler ensemble, à coopérer, favoriser le « vivre ensemble » → favoriser les échanges, interactions, le travail de groupes, encourager l'entraide.

Les modules TSA mis en ligne en cette rentrée 2012 et auxquels la Ffdys a contribué ne sont pas la seule réponse que l' EN doit offrir aux enseignants. Il est essentiel d'accompagner toute démarche d'autoformation d'un vrai travail de formation/ d'accompagnement **en présentiel**.

Les personnels de direction, chefs d'établissements, CPE, et globalement, tous les personnels et professionnels amenés à travailler avec des enfants en situation de handicap, y compris les **AVS**, doivent pouvoir bénéficier de ce type de formation.

**Pour les AVS**, cette formation pourrait être un levier permettant d'ouvrir des possibilités de carrières dans l'éducation. Il faut leur permettre d'évoluer vers les métiers de l'éducation et de l'enseignement, en prenant en compte leurs compétences (VAE) et en leur proposant des formations diplômantes.

#### **b) des stages professionnels variés pour les enseignants, dans le cadre de la formation initiale et continue.**

Les formations doivent être accompagnés par des **stages** en milieux professionnels variés, leur permettant de développer leurs connaissances sur le handicap et la différence (établissements et services médicosociaux, centres référents, etc)